



Union Judo Brive Corrèze Limousin



Co-Présidents : Mrs Daniel PHENIEUX et Jean-Claude SENAUD



MODALITES D'INSCRIPTION

BEYNAT – CRESSENSAC

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Dès le début septembre les entraînements reprennent sur les tatamis de l'UJBCL ; aussi nous espérons vous compter parmi nous cette saison encore.

Pour les judokas ayant déjà été licencié au club, vous pouvez enregistrer votre licence sur le site : France judo : mon espace – Elle sera validée par le club une fois le dossier et règlement réceptionnés.

TARIFS SAISON 2024/2025

Ce tarif comprend la cotisation et la licence fédérale tarif : 41 €

TARIFS BEYNAT nés en 2019/2020/2021 et CRESSENSAC

1 Adhérent = 165 € - 2 Adhérents = 318 € - A partir du 3° adhérent : 80 €/adhérent

TARIFS BEYNAT nés en 2018 et avant

1 Adhérent = 249 € - 2 Adhérents = 458 € - A partir du 3° adhérent : 80 €/adhérent

½ tarifs sur le montant de la cotisation (99 €) sous certaines conditions : Demandeur d'emploi + non imposable + selon barème des ressources (voir sur notre site internet, sur présentation d'un justificatif de demandeur d'emploi et de la copie du dernier avis d'imposition. Ce tarif comprend le T.Shirt du club, si vous ne le souhaitez pas il faut enlever 10 € du montant de la cotisation pour chaque adhérent.

Si êtes bénéficiaire de l'aide de l'état de 50 € « Pass Sport », ce montant sera déduit de votre cotisation, à la condition de nous fournir l'attestation que vous avez reçue du Ministère des Sports. Pour les Brivistes des aides peuvent être attribuées le dossier est à retirer auprès de CCAS de Brive ou téléchargeable sur le site internet

La licence ainsi que l'adhésion sont dues pour l'année, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt. Vous avez possibilité d'échelonner votre règlement par chèque en plusieurs fois (maxi 5 fois) , sachant qu'il faudra obligatoirement fournir la totalité du règlement à l'inscription.

Merci de bien vouloir noter aux dos des chèques : le nom du ou des judoka(s), et les dates auxquelles vous souhaitez qu'ils soient encaissés.

PIECES A FOURNIR

- 1) Fiche inscription
- 2) paiement (chèque à l'ordre de UJBCL)
- 3) Bon du « pass sport » pour les bénéficiaires de l'aide de l'état

Le certificat médical n'est pas obligatoire si vous avez répondu « non au questionnaire de santé (en ligne sur notre site) . Pour les plus de 18 ans il est obligatoire et à renouveler tous les 3 ans.

Recevez, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Siège Social : Dojo Municipal – 4 Avenue Léo Lagrange – 19100 BRIVE – N° Siret 38176780500025

☎ 05.87.10.69.20 – e-mail : ujbc19@live.fr - 🌐 www.judo-brive-corrèze.ffjudo.com

